

Guide du stationnement

Résidents





Quel dispositif pour le stationnement des résidents sur la voie publique ?

Les habitants d'un secteur de stationnement payant peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel de stationnement pour **un seul véhicule par logement pendant une durée de deux ans**.

Pour être en règle en cas de contrôle, vous devez acheter un titre de stationnement pour la durée de votre choix : **demi-journée, journée, semaine, quinzaine ou mois**.

Rappel : Le stationnement sur un même emplacement est limité à 24 heures.

Ce titre de stationnement permet de se stationner :

- uniquement dans son secteur de résidence
- en fonction de la tarification de la rue :
 - un ticket résident pris en zone rouge est valable dans tout votre secteur de résidence
 - un ticket résident pris en zone verte n'est valable que dans les rues en vert du secteur de résidence.



Qui peut bénéficier de ce tarif préférentiel ?

Tout habitant des quartiers concernés. Pour en savoir plus, consultez la cartographie sur transport.metropole.rennes.fr/stationnement-rennes/

La zone de tarification est signalée par une couleur (rouge ou verte) sur chaque horodateur, ainsi que sur l'application.



Comment en bénéficier ?

ÉTAPE 1 : OUVERTURE DES DROITS

Faites votre demande d'inscription sur le site internet :
<https://rennes.e-habitants.com>

ou prenez rendez-vous en ligne :
<https://metropole.rennes.fr/le-stationnement-rennes>

avec le Bureau du Stationnement
(Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 sur rendez-vous).

Documents nécessaires :

- le certificat d'immatriculation du véhicule déclaré
- l'attestation d'assurance habitation du domicile

ÉTAPE 2 : ACHAT DES TITRES

Vous pouvez acheter les titres de stationnement à l'horodateur ou via l'application de paiement EasyPark.

- **Achetez un titre à l'horodateur :**

1. Allumez l'horodateur en appuyant sur 
2. Appuyez sur la touche 
3. Saisissez le numéro de votre plaque d'immatriculation puis validez en appuyant sur 
4. Appuyez sur la touche  pour sélectionner le tarif «résident»
5. Choisissez le mode de paiement
 - Par pièces de monnaie directement dans l'appareil
 - Par carte bancaire, en sélectionnant 
6. Sélectionnez la durée de stationnement 
 - 1 fois : 1/2 journée (5 heures)
 - 2 fois : 1 journée
 -  : 1 mois
 - 3 fois : 1 semaine
 - 4 fois : 2 semaines

Puis validez votre choix avec 

7. Pour obtenir votre ticket de paiement et de stationnement, appuyez sur  après validation du paiement



Mettre le montant exact, car l'appareil ne rend pas la monnaie. L'horodateur accepte les pièces de 0,20 €, 0,50 €, 1 €, 2 €.

- **Achetez un titre via l'application de paiement EasyPark :**

L'application EasyPark permet l'achat de titres sans frais, avec la formule «Basic». Ces titres sont annulables jusqu'à 5 minutes avant le début de validité du titre.

1. Téléchargez l'application **EasyPark**
2. Sélectionnez l'horodateur le plus proche de votre stationnement
3. Sélectionnez l'option « Résident »
4. Choisissez la durée souhaitée
5. Vérifiez les informations et payez votre stationnement «valider et payer»

- **Tutoriel disponibles sur internet :**

<https://www.easypark.com/fr-fr/comment-ca-marche>



Plus d'infos

metropole.rennes.fr/le-stationnement-rennes

Bureau du stationnement
71 rue Dupont des Loges
Tél. 02 23 62 24 15